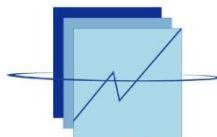


République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



Note d'analyse

T4 2023



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39

Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%. Les présents indicateurs sont élaborés avec un taux de couverture de 52,2%.

Analyse d'ensemble : Une hausse du nombre d'employés

Au quatrième trimestre 2023, le nombre d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 339 009 contre 336 698 un an plus tôt, soit une augmentation de 0,7%. De même, les rémunérations globales se sont accrues de 4,4% sur la même période, passant de 368,7 milliards de FCFA à 385,1 milliards de FCFA. En revanche, les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé ont diminué de 0,4% sur la période.

I. Analyse de l'emploi

I.1 Vue d'ensemble : Le nombre d'employés dans le secteur moderne augmente de 0,6%.

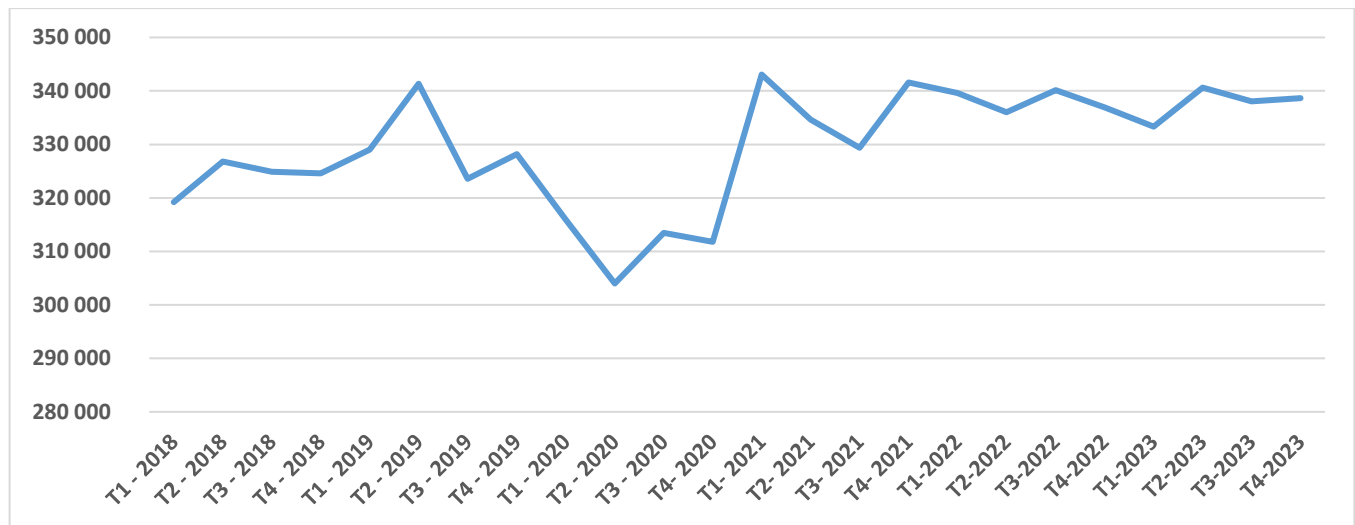
Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, s'est relevé de 0,7% au quatrième trimestre 2023, comparativement à celui de la période correspondante de l'année précédente. Cette évolution est consécutive à la progression des effectifs dans tous les secteurs hormis l'industrie.

Le repli du nombre d'employés dans le secteur de l'industrie (-9,2%) est lié à celui des effectifs dans les activités de fabrication (-11,0%) et de production et distribution de gaz et d'électricité (-0,6%). Toutefois, il est noté une augmentation du nombre d'employés dans le sous-secteur des activités extractives (+14,5%) et de production d'eau (+12,9%).

L'accroissement des effectifs dans les services (+3,1%) est imputable à l'augmentation du nombre d'employés dans les sous-secteurs des activités de soutien et de bureau (+19,1%), de l'information et de la communication (+7,6%), des activités immobilières (+4,9%) et d'hébergement et de restauration (+4,4%). Toutefois, les effectifs dans les activités de transport

et d'entreposage (-7,3%), de la santé humaine et l'action sociale (-2,3%) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (-0,3%) ont baissé pendant la période sous revue.

Graphique 1 : Evolution du nombre d'employés salariés dans le secteur moderne



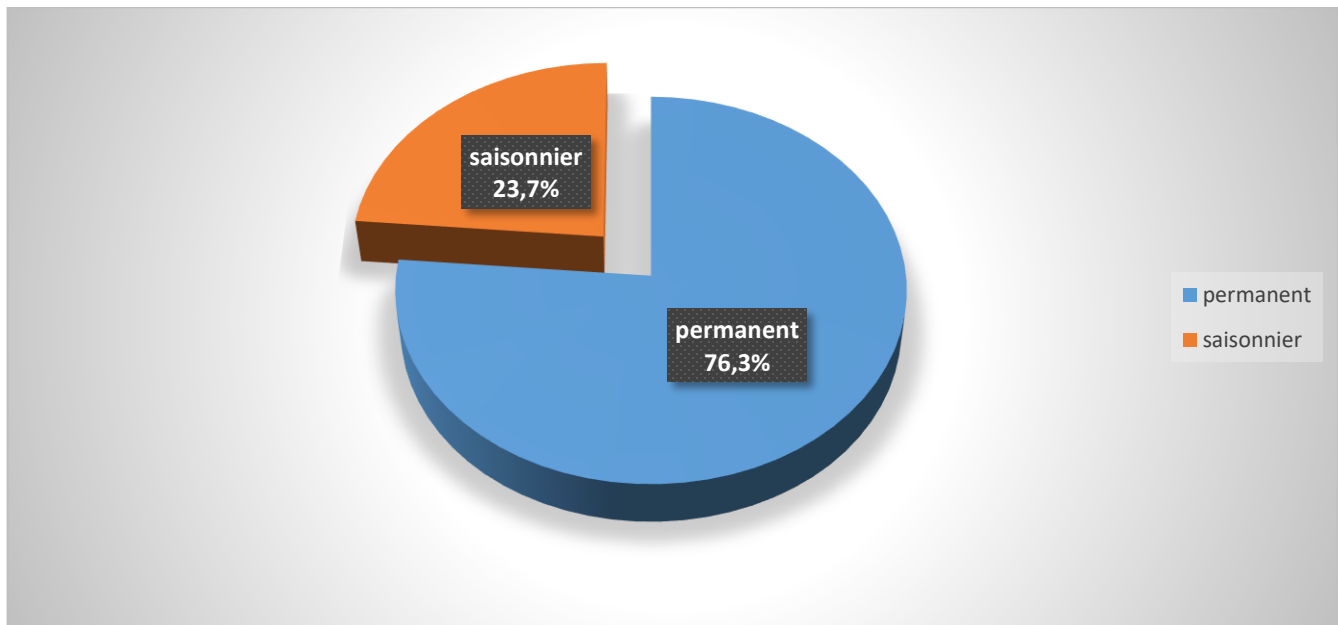
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

L'analyse de la répartition du nombre d'employés dans le secteur moderne hors administration publique, selon le statut dans l'emploi, révèle une prédominance des permanents au quatrième trimestre 2023. En effet, 76,3% des employés du secteur moderne sont des permanents.

Par ailleurs, suivant le type d'activité (cf. tableau 2), il est noté une prédominance de l'emploi permanent dans la totalité des branches d'activités. Cependant, il convient de noter un recours assez important à des saisonniers dans les sous-secteurs de l'enseignement (47,0%), des services de soutien et de bureau (46,3%), des industries extractives (37,2%) et de la construction (35,1%).

Graphique 2: Répartition des employés selon le statut dans l'emploi au quatrième trimestre 2023

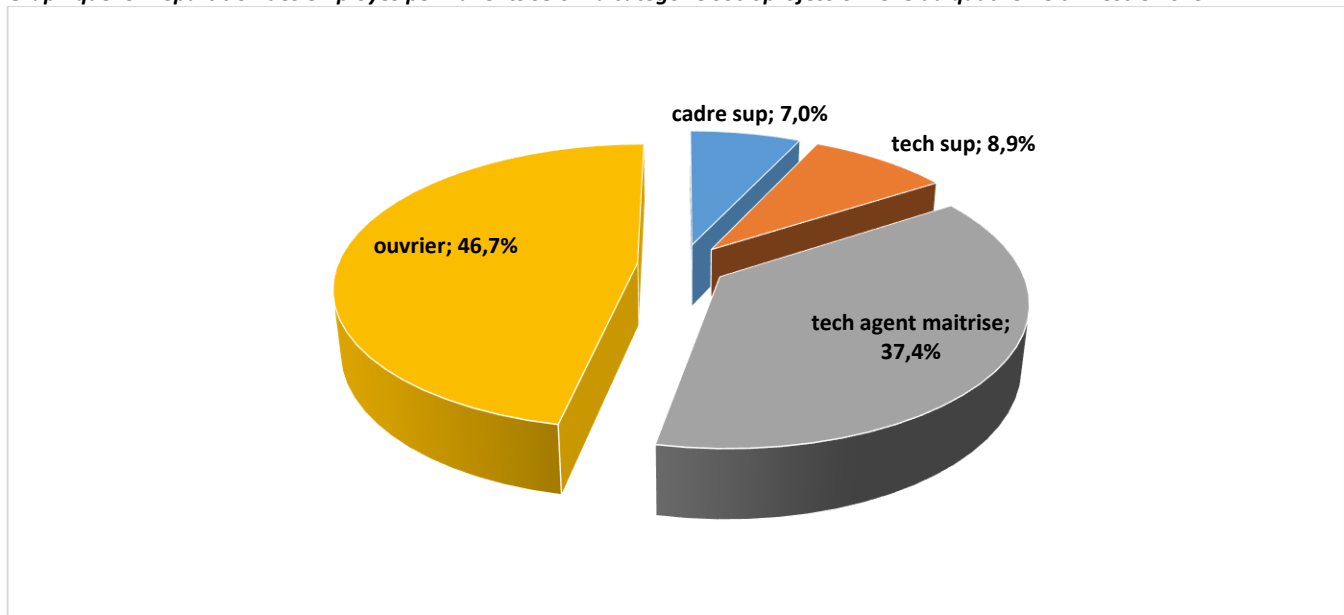


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition du nombre d'employés permanents, dans le secteur moderne hors administration publique, suivant la catégorie socioprofessionnelle, au quatrième trimestre 2023, laisse apparaître une prédominance des ouvriers (46,7%). Ils sont suivis des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui représentent 37,4% des permanents. Les techniciens supérieurs et cadres moyens ainsi que les cadres supérieurs sont les moins représentés avec des proportions respectives de 8,9% et de 7,0%.

Graphique 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au quatrième trimestre 2023



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une prépondérance des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de l' « électricité et gaz » et de l' « eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution », où il est noté une prédominance des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés avec des proportions respectives de 62,1% et 48,2%.

Par ailleurs, au titre du trimestre sous revue, 68,3% des effectifs permanents dans la construction sont des ouvriers. De même, dans le secteur du commerce, 46,2% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle.

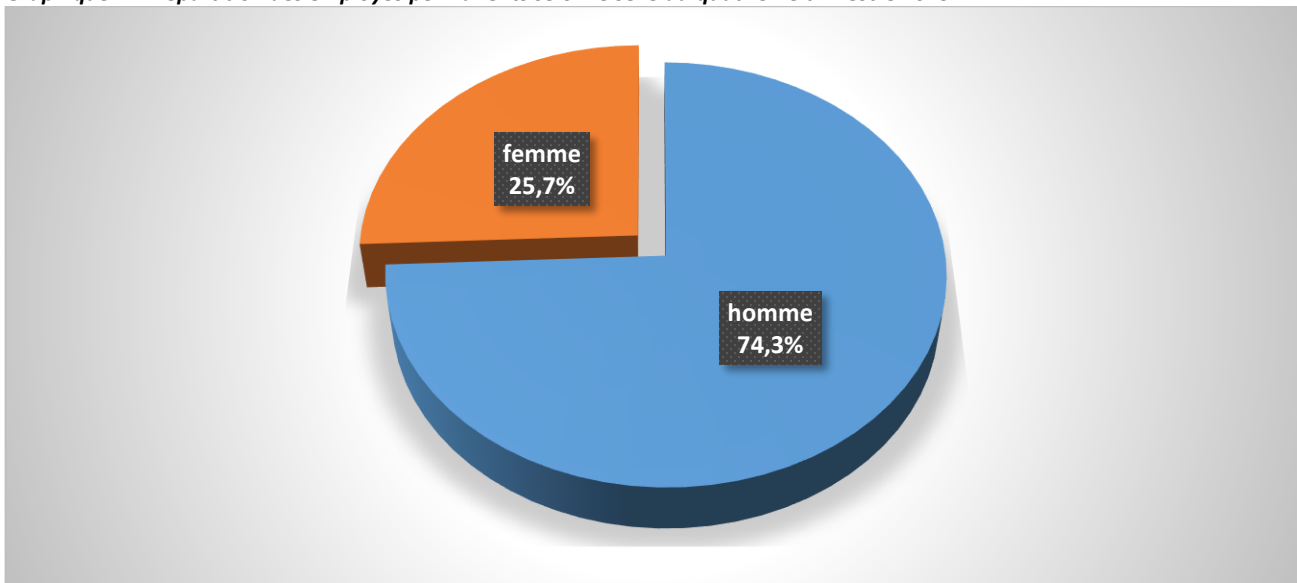
Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité dans la distribution de l'effectif des employés suivant le sous-secteur. L'effectif des ouvriers est plus important dans les services de soutien et de bureau (76,9%), les activités immobilières (63,9%), artistiques, sportives et récréatives (56,9%), les services d'hébergement et de restauration (51,4%), les activités pour la santé humaine et l'action sociale (37,5%) et de l'enseignement (37,5%) ainsi que les activités spécialisées, scientifiques et techniques (37,7%), tandis que les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés sont les plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,1%), le transport et l'entreposage (43,3%). Dans le sous-secteur de l'information et de la communication, ce sont les techniciens supérieurs (36,2%) qui ont été plus nombreux au quatrième trimestre 2023.

I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe

L'analyse de la répartition du nombre d'employés permanents dans le secteur moderne hors administration publique selon le sexe révèle une prédominance des hommes qui constituent 74,3% des permanents au quatrième trimestre 2023.

De même, suivant le type d'activité (cf. tableau 4), il est noté une prédominance des hommes dans l'effectif permanent de la totalité des branches d'activités. Il convient tout de même de signaler un recours, assez important, aux femmes dans le secteur des services (38,4%), en particulier dans les sous-secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (49,8%), de l'enseignement (46,9%), pour la santé humaine et l'action sociale (45,7%) et des activités financières et d'assurance (44,5%).

Graphique 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe au quatrième trimestre 2023



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

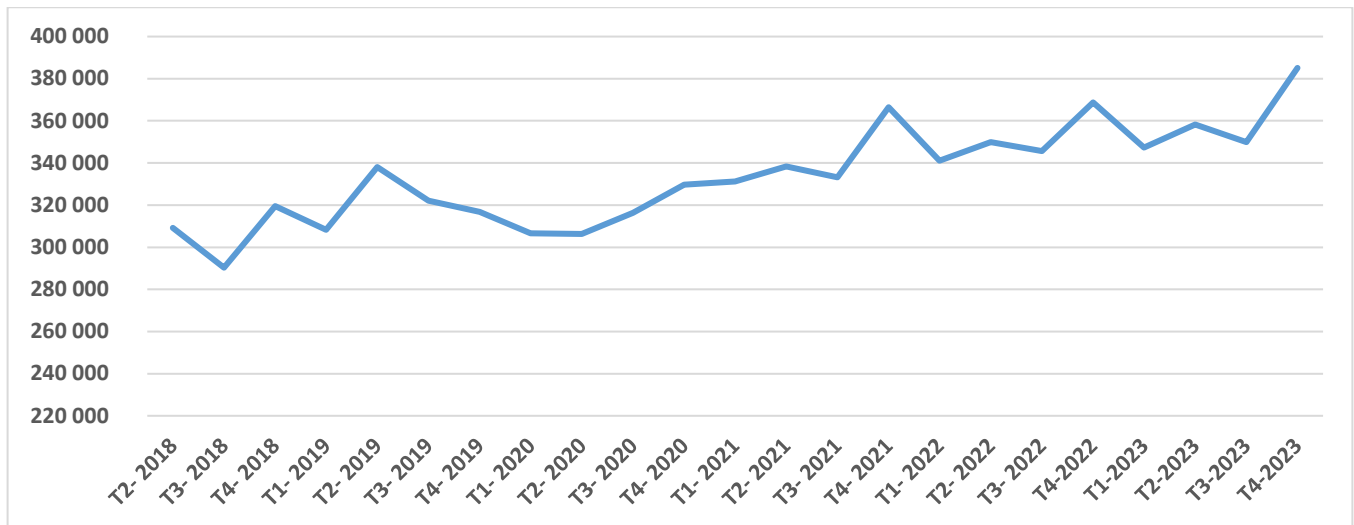
II. Analyse de la rémunération

II.1. Vue d'ensemble : la rémunération des travailleurs progresse de 4,4%

Au quatrième trimestre 2023, la masse salariale dans le secteur moderne s'est établie à 385,1 milliards de FCFA contre 368,7 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 4,4%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs de la construction (+27,6%), de l'industrie (+9,0%) et du commerce (+6,2%). Il a été amoindri par la contraction de 1,0% de la masse salariale dans le secteur des services.

L'augmentation de la masse salariale dans le secteur de l'industrie est portée par celle des rémunérations dans tous ses sous-secteurs, en particulier celui des activités extractives (+20,9%) et de production d'eau et de l'assainissement (20,1%). Dans les services, le recul de la masse salariale est consécutif à sa baisse dans les sous-secteurs de l'information et de la communication (-6,4%), des activités financières et d'assurance (-3,3%), des activités pour la santé humaine et l'action sociale (-3,1%) et des activités du transport et de l'entreposage (-0,3%).

Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique



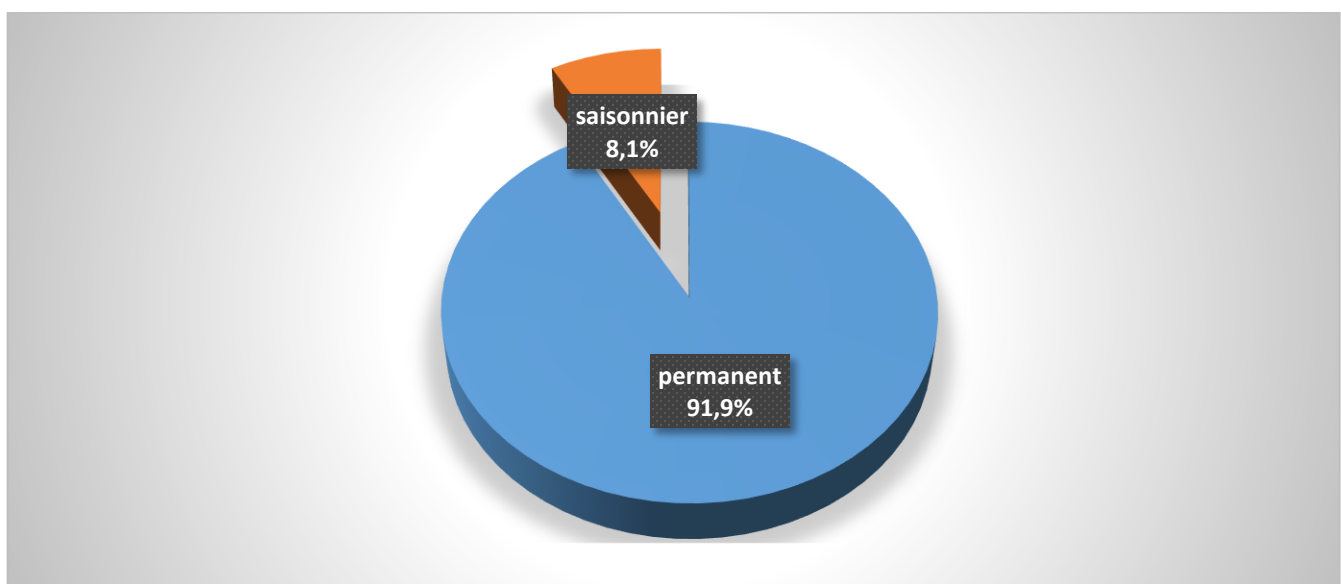
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut dans l'emploi (permanent et saisonnier)

Parallèlement à la distribution des effectifs, une grande partie (91,9%) des salaires versés au quatrième trimestre 2023 par le secteur moderne est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon la branche d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée au quatrième trimestre 2023 pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Toutefois, une part assez considérable des rémunérations dans l'enseignement (35,6%) est versée au personnel non permanent.

Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier au quatrième trimestre 2023

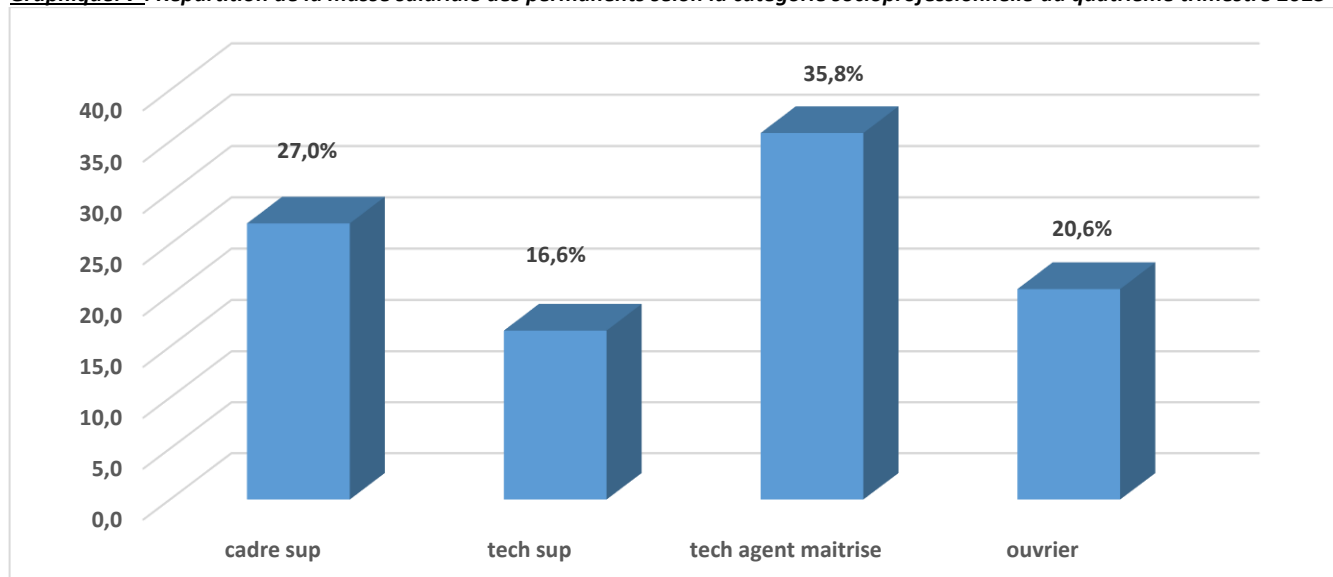


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au quatrième trimestre 2023, fait ressortir des disparités dans la distribution. En effet, 43,6% de la rémunération est versée à 15,9% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 7,0% et 8,9% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 27,0% et 16,6% de la rémunération globale des permanents. En revanche, les ouvriers qui représentent 46,7% des effectifs permanents au quatrième trimestre 2023 ont reçu 20,6% de la masse salariale sur la même période. Quant aux techniciens et agents de maîtrise (37,4% des effectifs), ils ont perçu 35,8% de la rémunération.

Graphique 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au quatrième trimestre 2023



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Dans l'industrie, 41,6% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 27,3% aux ouvriers. Les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs ont perçu respectivement, 14,1% et 17,0% de la rémunération dans l'industrie.

Dans le secteur de la construction, les ouvriers ont perçu 32,1% de la rémunération au moment où les cadres supérieurs et techniciens supérieurs ont, respectivement, reçu 25,4% et 16,0% de la masse salariale versée. Quant aux techniciens et agents de maîtrise travaillant dans la

construction, ils ont perçu 26,4% de la masse salariale versée au quatrième trimestre 2023 dans ce secteur d'activités.

Dans le commerce, les cadres supérieurs ont perçu 34,4% de la rémunération du quatrième trimestre 2023. Les techniciens et agents de maîtrise ont reçu 28,4% des rémunérations, tandis que les ouvriers et les techniciens supérieurs en ont reçu, respectivement, 21,5% et 15,6% des salaires.

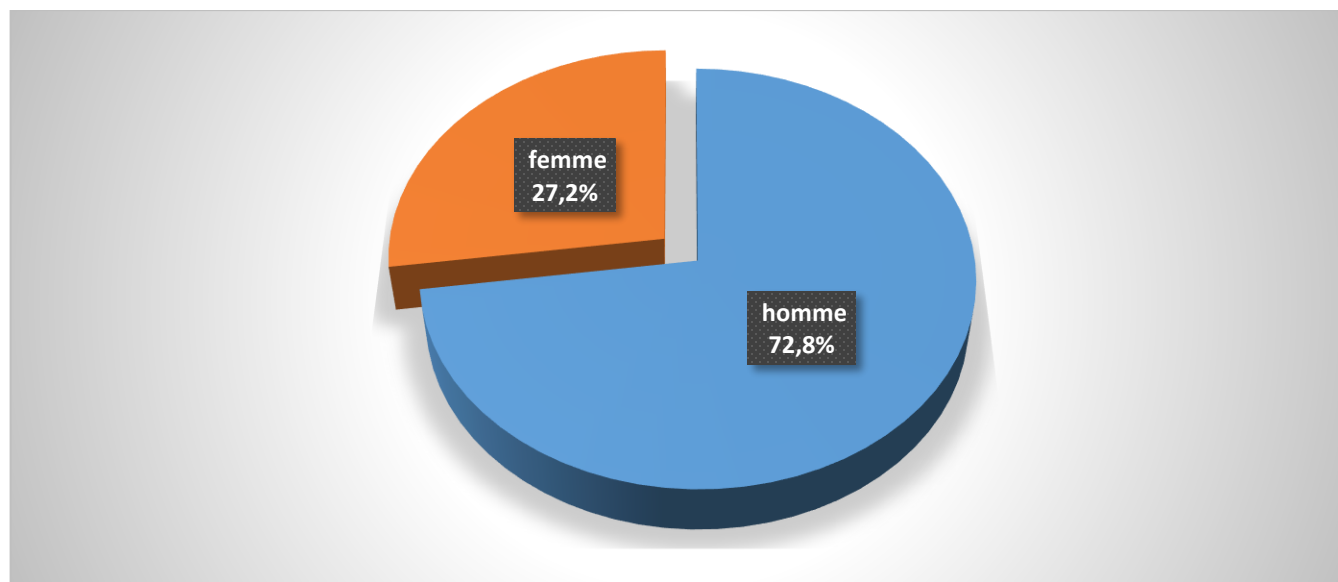
S'agissant des services, plus des deux tiers de la masse salariale du quatrième trimestre 2023 sont versés aux cadres supérieurs (33,3%) et techniciens et agents de maîtrise (35,1%). Les techniciens supérieurs et ouvriers en ont reçu respectivement 16,6% et 15,0%.

II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe

Parallèlement à la distribution des effectifs, 72,8% des salaires versés aux permanents au quatrième trimestre 2023 sont perçus par les hommes.

Selon le type d'activité (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée dans la totalité des branches d'activités hormis les activités spécialisées scientifiques et techniques où 53,7% des salaires sont perçus par les femmes. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs de l'enseignement (42,4%), de la santé et de l'action sociale (42,1%) et des activités financières et d'assurance (40,8%) est versée aux femmes.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe au quatrième trimestre 2023

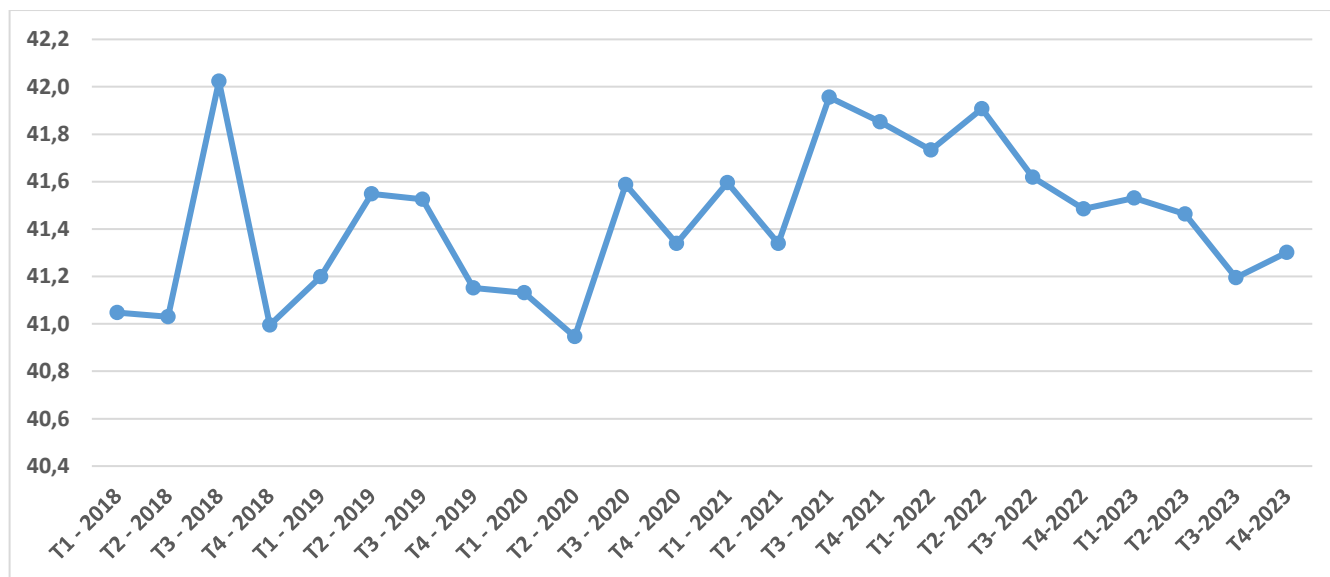


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est estimée à 41,3 heures au quatrième trimestre 2023 contre 41,5 heures au trimestre correspondant de l'année précédente, soit une baisse de 0,4%. Cette situation est imputable principalement à la diminution des heures moyennes hebdomadaires travaillées dans les services (-1,7%) et dans la construction (-0,7%). En revanche, sur la même période, elles ont augmenté dans le sous-secteur de l'industrie (+0,2%) et du commerce (+0,5%).

Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Annexe

Tableau 1 : Nombre d'employés salariés par secteur d'activité au quatrième trimestre 2023

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 - 2022	T4 - 2023	Evolution (%) T4-23/ T4-22
INDUSTRIE dont ...	109 669	99 407	-9,4
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 306	4 930	14,5
ACTIVITES DE FABRICATION	99 361	88 453	-11,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 808	3 548	-6,8
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	2 194	2 476	12,9
CONSTRUCTION	26 579	30 628	15,2
COMMERCE	54 241	57 956	6,8
SERVICES dont ...	146 447	151 017	3,1
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 512	14 379	-7,3
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13 124,3	13 701,0	4,4
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 027	7 558	7,6
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	57 956	55 736	-3,8
ACTIVITES IMMOBILIERES	902	946	4,9
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 816	1 810	-0,3
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	34 832	41 491	19,1
ENSEIGNEMENT	7 657	7 717	0,8
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 858	3 771	-2,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 275	1 366	7,1
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 488	2 542	2,2
EFFECTIF MOYEN	336 935	339 009	0,6

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier au quatrième trimestre 2023

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2023		
	Permanents	Non permanents	Total
INDUSTRIE dont ...	73,8	26,2	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	62,8	37,2	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	72,7	27,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,6	0,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,3	0,7	100,0
CONSTRUCTION	64,9	35,1	100,0
COMMERCE	76,2	23,8	100,0
SERVICES dont ...	80,3	19,7	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	91,4	8,6	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	90,5	9,5	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	72,6	27,4	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,5	0,5	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	83,7	16,3	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	95,7	4,3	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	53,7	46,3	100,0
ENSEIGNEMENT	53,0	47,0	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	80,6	19,4	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	72,8	27,2	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	69,3	30,7	100,0
Ensemble	76,3	23,7	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au quatrième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2023				Total
	cadre	tech	tech ag.	ouvrier	
INDUSTRIE dont ...	3,7	10,2	32,5	53,6	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	6,3	9,9	38,1	45,7	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	3,6	10,4	30,0	56,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,3	12,0	62,1	22,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES	2,3	3,9	48,2	45,6	100,0
CONSTRUCTION	4,4	5,5	21,9	68,3	100,0
COMMERCE	6,6	8,1	39,2	46,2	100,0
SERVICES dont ...	9,6	8,9	42,2	39,3	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	7,0	26,0	43,3	23,7	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	3,1	13,7	31,8	51,4	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	35,5	36,2	20,5	7,8	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,7	0,6	62,1	26,5	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	11,1	11,1	13,9	63,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	20,6	23,3	18,4	37,7	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	4,4	5,9	12,9	76,7	100,0
ENSEIGNEMENT	13,5	16,2	32,8	37,5	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	10,1	19,4	33,1	37,5	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	20,5	9,0	13,6	56,9	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	0,7	0,0	3,3	96,0	100,0
Ensemble	7,0	8,9	37,4	46,7	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe au quatrième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2023		
	Homme	Femme	Total
INDUSTRIE dont ...	87,8	12,2	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,0	13,0	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	88,6	11,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,6	22,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	82,5	17,5	100,0
CONSTRUCTION	89,9	10,1	100,0
COMMERCE	80,0	20,0	100,0
SERVICES dont ...	61,6	38,4	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	75,3	24,7	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	64,2	35,8	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	66,3	33,7	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55,5	44,5	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	63,9	36,1	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	50,2	49,8	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	68,8	31,2	100,0
ENSEIGNEMENT	53,1	46,9	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	54,3	45,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	69,7	30,3	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	57,1	42,9	100,0
Ensemble	74,3	25,7	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4- 2022	T4- 2023	Evolution (%) T4-23/ T4-22
INDUSTRIE dont ...	111 026	120 998	9,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	11 884	14 370	20,9
ACTIVITES DE FABRICATION	79 457	85 466	7,6
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	15 482	16 115	4,1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	4 203	5 047	20,1
CONSTRUCTION	18 643	23 780	27,6
COMMERCE	51 375	54 541	6,2
SERVICES dont ...	187 675	185 789	-1,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	20 151	20 081	-0,3
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	6 668	7 654	14,8
INFORMATION ET COMMUNICATION	37 086	34 698	-6,4
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	71 902	69 499	-3,3
ACTIVITES IMMOBILIERES	685	951	38,7
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	28 373	28 373	0,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	16 115	17 235	6,9
ENSEIGNEMENT	2 644	2 789	5,5
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 389	1 345	-3,1
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 822	2 263	24,2
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	841	901	7,1
Rémunération globale	368 719	385 108	4,4

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier au quatrième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2023		
	Permanent	Saisonnier	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	93,3	6,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	86,2	13,8	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	92,9	7,1	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	100,0	0,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	97,7	2,3	100,0
CONSTRUCTION	72,3	27,7	100,0
COMMERCE	88,3	11,7	100,0
SERVICES dont ...	94,5	5,5	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	94,6	5,4	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	94,4	5,6	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	95,5	4,5	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,9	0,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	92,8	7,2	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	98,2	1,8	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	70,2	29,8	100,0
ENSEIGNEMENT	64,4	35,6	64,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	87,5	12,5	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	95,2	4,8	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	91,0	9,0	100,0
Rémunération globale	91,9	8,1	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle au quatrième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2023				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
INDUSTRIE dont ...	14,1	17,0	41,6	27,3	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	19,0	18,3	39,6	23,2	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	15,2	17,3	37,4	30,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	7,3	15,1	60,3	17,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	7,2	14,1	52,3	26,3	100,0
CONSTRUCTION	25,4	16,0	26,4	32,1	100,0
COMMERCE	34,4	15,6	28,4	21,5	100,0
SERVICES dont ...	33,3	16,6	35,1	15,0	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	24,1	27,8	35,8	12,3	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	14,3	14,9	30,4	40,4	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	50,3	43,1	5,2	1,5	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	25,9	0,2	62,8	11,2	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	29,0	18,6	17,1	35,2	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	50,3	21,7	10,9	17,1	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	16,5	12,0	22,7	48,7	100,0
ENSEIGNEMENT	25,3	23,9	33,6	17,3	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	33,5	7,8	34,0	24,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	49,6	11,9	13,7	24,8	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	10,6	0,0	6,2	83,3	100,0
Rémunération globale	27,0	16,6	35,8	20,6	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe au quatrième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2023		
	Homme	Femme	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	85,3	14,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,5	11,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	86,3	13,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	78,7	21,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	83,4	16,6	100,0
CONSTRUCTION	85,3	14,7	100,0
COMMERCE	75,8	24,2	100,0
SERVICES dont ...	62,8	37,2	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	74,2	25,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	69,2	30,8	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	72,0	28,0	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	59,2	40,8	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	64,4	35,6	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	46,3	53,7	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	74,3	25,7	100,0
ENSEIGNEMENT	57,6	42,4	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	57,9	42,1	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	71,8	28,2	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	60,6	39,4	100,0
Rémunération globale	72,8	27,2	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activités

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 - 2022	T4- 2023	Evolution (%) T4-2023/T4-2022
INDUSTRIE dont ...	40,7	40,8	0,2
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,0	40,0	-0,1
ACTIVITES DE FABRICATION	40,5	40,6	0,2
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	42,5	42,5	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	39,8	40,0	0,5
CONSTRUCTION	40,9	40,6	-0,7
COMMERCE	42,7	42,9	0,5
SERVICES dont ...	41,6	40,9	-1,7
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40,0	40,0	0,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	43,1	44,4	3,1
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	40,1	0,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	44,7	42,8	-4,2
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	38,6	39,2	1,5
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	42,2	41,4	-1,8
ENSEIGNEMENT	32,7	31,2	-4,6
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	52,3	51,1	-2,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	44,3	40,0	-9,7
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,0	40,2	0,4
Heure hebdomadaire moyenne	41,5	41,3	-0,4

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Champ couvert

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

Modalité de tirage de l'échantillon

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

Modalité de calcul des indicateurs

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'emploies de l'entreprise par leurs effectifs.

Diffusion

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD (www.ansd.sn).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général Adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Ndoffène DIOUF, Manga NDIAYE et Thierno Birahim NIANG**

Equipe de collecte : **Gana NDIAYE, Thierno Abdourahim FOFANA, Fatoumata YADE, Abdou Maré NDIAYE, Sylvie B. D. SARR, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA & Laure Alice Valérie BADJI**

Diffusion : **EI Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**